

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE<sup>1</sup>Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Demande de renouvellement et d'extension de la carrière située sur la commune de CHARCIER (39).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE DES CARRIERES DES LACS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Anthony HUGONNET

RCS / SIRET

8 | 2 | 0 | 9 | 2 | 2 | 5 | 9 | 9 | 0 | 0 | 0 | 2 | 3

Forme juridique S.A.S

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i>
1.c) Installation classées pour la protection de l'environnement	Extension inférieure à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE - Extension sollicitée de 1 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SOCIETE DES CARRIERES DES LACS (SCL) exploite une carrière de sable et de gravier sur la commune de Charcier au lieu-dit « Sur Cliae ». L'exploitation a été autorisée par l'arrêté préfectoral n° 873 71/98 du 16 Juin 1998, pour une durée de 25 ans (soit jusqu'au 16 Juin 2023) et sur une superficie de 10,45 ha.

La société SCL souhaite étendre le périmètre d'exploitation de la carrière et prolonger le délai d'autorisation, pour une durée de 5 ans. L'extension sollicitée porte sur une superficie d'environ 1ha.

La méthode d'exploitation ainsi que le rythme d'extraction projeté reste identique à celui actuellement autorisé : 50 000 t/an en moyenne et 80 000 t/an maximum. Le volume de matériaux à extraire est d'environ 137 500 m<sup>3</sup>. Le remblaiement de la zone d'extension nécessite la mise en place de 30 000 m<sup>3</sup> de remblais.

Pas de démolition prévue.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif de cette demande est de pérenniser l'activité de production de granulats sur le site de Charcier (pour une durée limitée) en attendant d'obtenir les autorisations administratives pour l'exploitation d'une carrière de sable et gravier sur la commune de Largillay-Marsonnay. Le site de Largillay-Marsonnay sera exploité en substitution de la carrière de Charcier.

Le renouvellement et l'extension de la carrière de Charcier permettra de maintenir localement un approvisionnement en matériaux alluvionnaires jusqu'en 2028.

Le projet d'exploitation permet d'alimenter le territoire dans une logique de proximité : La zone de chalandise s'étend sur un rayon de 30 km autour du site de la carrière. Il n'y a pas d'autres sites alluvionnaires à proximité susceptibles d'assurer un approvisionnement local.

L'extension sollicitée porte sur une superficie d'environ 1ha. La demande de prolongation porte sur une durée de 5 ans.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les activités existantes sont maintenues. Rythme d'extraction moyen 50 000 t/an (maximum 80 000 t/an).

L'installation de criblage lavage permet la production de granulats roulés et lavés. Les eaux de procédé sont entièrement recyclées. L'installation fonctionne en circuit fermé, il n'y a pas de rejet dans le milieu naturel (bassins de décantation et bassin d'eau clair). Il n'y a pas de prélèvement d'eau dans la nappe.

La société SCL souhaite exercer une activité de recyclage des matériaux issus de travaux de terrassement, de démolition ou de négocios sur le carreau d'exploitation. Une installation de concassage mobile fonctionnera par campagne en fonction des stocks de matériaux inertes à traiter.

Aucun permis de construire au titre de l'urbanisme n'est nécessaire.

Au niveau de la zone de renouvellement, il n'y a pas de travaux à réaliser (site existant déjà équipé de clôture, portail, bascule...)

La zone d'extension de la carrière inclue une partie du chemin d'exploitation de Cliae. Afin de maintenir l'accès au chemin par le public, l'exploitant propose de déplacer la portion du chemin supprimée en limite de l'extension. En fin d'exploitation, la zone d'extension sera entièrement remblayée et le chemin d'exploitation retrouvera sa position d'origine.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La méthode d'exploitation envisagée est identique à celle autorisée actuellement.

L'extraction des sables et graviers s'effectue à ciel ouvert, hors d'eau, à l'aide d'engins mécaniques (chargeur et/ou pelle). La zone d'extraction est en retrait de 10 m par rapport aux limites d'autorisation.

La cote minimale du carreau se situe à la cote 507.5 m NGF (1.50 m au-dessus de la nappe).

Les talus d'exploitation, dont la hauteur ne dépassera pas 10 m, dans la zone d'extension, présenteront une pente maximum de 30 °, afin de garantir la stabilité des matériaux (conformément à l'autorisation actuelle).

L'exploitation de la zone d'extension va créer une fosse d'une hauteur maximum de 9 m. Afin de favoriser l'intégration paysagère du site (suppression de l'aspect géométrique de la zone d'extension), l'exploitant envisage de remblayer entièrement la fosse créée à l'aide de matériaux inertes. Le remblaiement du site sera coordonné à l'exploitation.

Le remblaiement de la zone d'extension permettra également, en fin d'exploitation, de restituer les terrains à l'agriculture.

Le phasage d'exploitation envisagé se décompose en 2 phases jusqu'en juin 2028. La dernière année d'autorisation étant exclusivement consacrée au remblaiement et à la remise en état du site.

#### **4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La carrière et ses activités annexes (rubriques ICPE 2510 et 2515) sont autorisées par l'arrêté préfectoral du 16 Juin 1998.

L'exploitant souhaite déclarer une station de transit de produits minéraux (rubrique ICPE 2517) d'une superficie inférieure à 10 000 m<sup>2</sup>.

Un appoint d'eau, à partir d'un puits était prévu initialement dans l'autorisation de 1992 pour alimenter l'installation de lavage de matériaux. Ce pompage n'existe plus. Il n'y a pas de prélèvement d'eau dans la nappe. La rubrique Loi sur L'eau n'est plus concernée.

#### **4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface concernée par la demande de renouvellement:	S=10 ha 45 a 22 ca
Surface concernée par la demande d'extension:	S=1 ha 00 a 72 ca
Superficie totale de la demande:	S=11 ha 45 a 94 ca
Volume de matériaux extraits prévisibles:	V= 137 500 m <sup>3</sup>
Volumes de remblais inertes extérieurs prévisibles:	V= 30 000 m <sup>3</sup>

#### **4.6 Localisation du projet**

##### **Adresse et commune(s) d'implantation**

Lieux-dits « Sur Cliae » et « Les Naisauds » - Commune de CHARCIER (39)

##### **Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

**Long. 0 5° 7 4' 15 " 9 10 Lat. 4 6° 6 2' 0 7 " 040**

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),  
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

**Long. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " . Lat. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "**

Point d'arrivée :

**Long. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " . Lat. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "**

Communes traversées :

#### **Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

#### **4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

##### **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

##### **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Un dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE: Renouvellement et extension de la carrière (rubrique 2510 - régime de l'autorisation et rubrique 2515 - régime de la déclaration) a été déposé en 1996 et a abouti à l'arrêté préfectoral du 16 Juin 1998.

Ce dossier contient une étude d'impact. Cette demande a été instruite par les services concernés conformément à la réglementation en vigueur à l'époque.

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

<b>Le projet se situe-t-il :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel/Laquelle ?</b>
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de renouvellement et d'extension est inclus dans la Znieff de type 2 – FR430010963 « La Combe d'Ain ».
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne génère aucune destruction ou perturbation des habitats naturels.</p> <p>Le bureau d'étude EPA a réalisé une expertise écologique de la zone sollicitée en extension. Compte tenu des enjeux identifiés, seule la zone de prairie et de friche située à l'Est de la zone d'étude a été conservée dans le projet d'extension, soit une superficie de 1 ha (zone présentant de enjeux faibles).</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La remise en état vise à restituer des terrains à usage agricole afin de rendre les espaces à leur vocation initiale et ainsi éviter la perte des surfaces agricoles utiles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité sur le site peut être à l'origine de rejets atmosphériques liés à la circulation des véhicules et à l'extraction des matériaux: gaz d'échappement et poussières du fait de la circulation sur les pistes du site. L'entretien régulier des engins permettra de limiter les émissions issues de leurs échappements.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Afin de limiter les envols de poussières et leur propagation, un système d'arrosage est mis en place.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic restera identique à celui généré actuellement. Les matériaux inertes extérieurs seront acheminés par voie routière en empruntant l'accès à la carrière aménagé pour les poids lourds puis par les pistes internes du site. Le double fret sera privilégié.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière a fait l'objet d'un suivi régulier des émissions sonores depuis 2017.  Les mesures effectuées en limite d'autorisation sont inférieures à la limite réglementaire de 70 dB et inférieures au seuil de 65dB fixé dans l'arrêté préfectoral.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les émergences sont actuellement respectées aux zones à émergence réglementée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pas de tirs de mines
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Poussières et gaz d'échappement.  La distance entre les habitations et la carrière, l'exploitation en fosse, ainsi que la présence de boisements sur tout le pourtour du site permettent de diminuer l'éventuel impact des émissions de poussières dues à l'exploitation de la carrière.	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les boues de décantation déshydratées seront réutilisées, au fur et à mesure, en remblai, dans le cadre de la remise en état du site.	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### **6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les différents impacts de la carrière actuelle, ainsi que les mesures destinées à réduire les effets négatifs de l'exploitation ont été étudiés lors de la réalisation de la précédente demande de renouvellement/extension en 1996. L'extension projetée présentera sensiblement les mêmes effets sur l'environnement ou la santé humaine. Les mesures mises en œuvres dans le cadre de l'exploitation actuelle seront maintenues.

Mesure d'évitement : Concernant l'extension , la principale mesure concerne l'évitement des terrains situés dans le périmètre de la Znieff de type 1 (compte tenu des enjeux identifiés). Seule la prairie et la friche nitrophile présentant de moindres contraintes écologiques ont été intégrées au projet.

Concernant la zone de renouvellement, plusieurs aménagements sont envisagés dans le cadre de la remise en état des terrains afin de prendre en compte l'intérêt ornithologique (hirondelle de rivage), herpétologique et botanique de l'exploitation actuelle. Ces aménagements apportent une nette plus-value par rapport au projet de remise en état initial.

#### **7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire puisque: - Le site a déjà été soumis à étude d'impact; - Le diagnostic écologique réalisé a mis en évidence la faible valeur écologique des terrains concernés par l'extension; - La superficie de la zone sollicitée en extension est très faible : environ 1 ha; - L'extension sollicitée va engendrer une prolongation de la durée d'autorisation de 5 ans (l'augmentation de la durée cumulée à la durée d'autorisation initiale n'excède pas trente ans). L'exploitation va se poursuivre comme à l'état actuel sans impact nouveau ou supplémentaire sur le paysage, l'environnement (écologie, santé et salubrité publique,...), le patrimoine ou les sites d'intérêt ou encore sur l'eau. Les aménagements proposés dans le cadre de la remise en état de la zone de renouvellement apportent une nette plus-value écologique. Les effets du projet d'extension ont été étudiés et jugés sans impacts sur les intérêts mentionnés au L511-1 du code de l'environnement.

#### **8. Annexes**

##### **8.1 Annexes obligatoires**

<b>Objet</b>	
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

## **8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### **Objet**

## **9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à CHARCIER

le, 04/01/2022

Signature

  
Hugonnet Anthony

**SAS Société des Carrières des Lacs**  
Rue de la Tillette D.27 - 39130 CHARCIER  
Capital de 15 000.00 EUROS  
03 84 47 73 37 - 06 70 02 80 34  
carrieresdeslacs@gmail.com  
SIRET: 820 922 599 00023